

MA PLACE EN SANTÉ,
j'y tiens

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

À la défense de notre
réseau public



maplaceensante.com

Groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre

Psychologues : la CSN sera consultée

À la demande de la CSN, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) remettra sur pied le Groupe de travail sur la planification de la main-d'œuvre des psychologues. Ce groupe de travail n'avait pas siégé depuis 2012 et sera donc relancé cet automne, tel que confirmé dans une lettre émanant de la Direction de la planification de la main-d'œuvre du Ministère.

D'importants problèmes d'attraction et de rétention de personnel persistent au sein du réseau de la santé et des services sociaux et la CSN poursuit ses interventions pour améliorer la situation. Le MSSS consent d'ailleurs à ce que « les divers partenaires se consultent afin d'élaborer des solutions qui assureront une main-d'œuvre de qualité en quantité suffisante ».

Ce comité permettra d'alimenter les réflexions du Ministère sur les différents enjeux liés à l'attraction et la rétention des psychologues dans le réseau public. Déjà, la CSN a identifié plusieurs pistes de solution, dont l'amélioration de la prime aux psychologues, l'organisation du travail, l'encadrement des stages ou encore la rémunération de l'internat.

Garantir l'accès à la psychothérapie

La CSN insistera également pour accroître le rôle du réseau public dans l'offre de soins psychologiques, et d'en améliorer l'accessibilité pour la population. Moins ces services sont accessibles et plus les gens doivent se tourner vers le privé. Pourtant, trop de gens n'ont pas les moyens d'obtenir des services au privé. Un véritable accès aux soins psychologiques est une question de dignité humaine.

La promotion d'une offre publique en soins psychologiques permettrait d'augmenter la place des spécialistes de certains troubles mentaux et de mieux faire connaître l'apport de ces professions.

La CSN appuie en ce sens l'avis de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) et celui du Commissaire à la santé et au bien-être qui recommandait, en 2012, d'inclure la psychothérapie dans le panier de services publics pour s'assurer d'un accès « équitable » à ces soins.

La santé mentale : des coûts pour la société

Selon l'INESSS, le coût direct et indirect des troubles mentaux représente 3,4 % du PIB canadien, notamment en raison des absences au travail. Il y a donc lieu de s'attaquer à ce problème. Pour ce faire, la CSN souhaite renforcer la place de la psychothérapie. En ce sens, elle appuie la position de l'INESSS, qui estime que la psychothérapie permet de diminuer le nombre de rechutes. Pour la CSN, l'approche curative, entre autres par la prise de médication uniquement, n'est pas la seule qui doit être mise de l'avant pour améliorer l'état de santé de la population.

Entre 2005 et 2009, le nombre d'antidépresseurs prescrits à des adultes québécois a augmenté de 8,3 %. Ceux-ci sont souvent la seule option pour un médecin généraliste qui ne peut pas diriger un patient vers un psychologue si le patient n'a pas les moyens de payer la facture du privé.

Rétention des psychologues dans le réseau public

Sur le strict plan salarial, certains enjeux persistent et défavorisent la rétention du personnel dans le réseau public. Il est à noter qu'en pratique privée, la rémunération demeure avantageuse pour les psychologues, en comparaison du réseau public, ce que reconnaît le Ministère. La CSN estime donc qu'il faut mettre rapidement en place des mesures pour accentuer l'offre de soins psychologiques dans le secteur public.

Parmi les autres pistes de solution, la rémunération de l'internat des doctorants en psychologie pourrait favoriser l'embauche de psychologues dans le réseau. En effet, les internes québécois sont les seuls en Amérique du Nord à ne pas être rémunérés lors de la dernière année de leur doctorat, alors que les internes canadiens gagnent en moyenne 30 000 \$.

La CSN continuera donc d'intervenir dans les prochains mois pour améliorer les conditions de travail des psychologues du réseau public de santé et de services sociaux et pour améliorer l'accès aux soins pour la population québécoise. Il est primordial de mieux faire connaître cette profession à la population qui est d'un apport inestimable pour notre réseau public.